



Nomenclature Générale des Actes Professionnels - NGAP

Les actes courants

	Code acte	Tarifs
Consultation de base	G(S)	30,00
Enfant J 8 Mg M24 (Remplir le carnet de santé)*	COE	60,00
Enfant suivi risque obésité (3-12 ans. 2 fois/an)* / ***	CSO	47,50
Consultation contraception prévention (1 seule fois avant 26ans et anonymisable)***	CCP	47,50
Acte ponctuel de consultant (sur envoi explicite du MTT)	APC	60,00

Les actes avec majoration

Acte coordonné (soins itératifs sur envoi MTT)	G(S)+MCG	35,00
Suite d'hospitalisation pour pathologie chronique (1 fois dans le mois suivant la sortie)**	G(S)+MSH	53,00
Suite d'hospitalisation pour insuffisance cardiaque (1 fois dans les 2 mois suivant la sortie)**	G(S)+MIC	53,00
Consultation initiale d'information cancer ou patho.neurodégénérative ***	G(S)+MIS	60,00
Consultation initiale d'information VIH***	G(S)+PIV	60,00
Envoi en urgence au spécialiste (RDV sous 48h)*	G(S)+MUT	35,00
MTT recevant en urgence son patient à la demande du centre de régulation*, **	G(S)+MRT	45,00
Remplissage complet du premier certificat médical du dossier de demande de droits MDPH***	MPH (converti en CCE)	60
Consultation d'inscription MT d'un nouveau patient ALD	IMT	60
Majoration pour acte adressé par le SAS au médecin non traitant	SNP	15

Les soins de brûlures (nettoyage et pansement)

Brûlure < 10 cm2 de surface	K9	17,28
Brûlure < 10 cm2 face ou mains	K9+½ K9	25,92
Brûlure < 10% de la surface du corps	K16	30,72
Brûlure < 10% de la surface du corps face ou mains	K16+ ½K16	46,08

Les actes de nuits et jours fériés hors régulation (urgences au cabinet)

20h à 24h / 6h à 8h (appel après 19h, acte après 20h)	G(S)+MHP	35
0h à 6h	G(S)+MM	70

Télémédecine

Téléconsultation (médecin traitant ou remplaçant)	TCG	25
Téléconsultation médecin correspondant ou éloigné de la résidence habituelle (avec retour au MG traitant)	TCG+ MCG	30

L'électrocardiogramme

Electrocardiogramme au cabinet	G(S)+DEQ P003	40,96
--------------------------------	------------------	-------

* 100% RO ** Médecin traitant uniquement *** Anonymisation logiciel et/ou feuille papier: MIS et PIV deviennent MTX, CSO et CSE deviennent CCX et MPH devient CCE. Pour la téléconsultation (TCG), les majorations MEG, MUT, MRT sont applicables, ainsi que les majorations nuit (MN), nuit profonde (MM), dimanche et jours fériés (F)